Docu 41715 p.1

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française autorisant une restructuration par transfert dans l'enseignement secondaire

A.Gt 08-07-2015 M.B. 04-08-2015

Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 juillet 2015, L'Institut Saint-Joseph-Sainte-Julienne, sis à 4000 Liège, est autorisé à transférer son premier degré commun vers l'Institut Saint-Sépulcre, implantation de la rue Sainte-Marguerite 64, à 4000 Liège.

L'Institut Saint-Sépulcre, sis à 4000 Liège, est autorisé à transférer ses deuxième et troisième degrés d'enseignement général de transition vers l'Institut Saint-Joseph-Sainte-Julienne, implantation de la rue du Général Bertrand 14, à 4000 Liège.

Et ce, à partir du 1er septembre 2015.